

Annexe du Conseil Général, 12 rue Audouin-Dubreuil 17400 Saint Jean d'Angély, Tel : 05 46 26 29 66 Fax : 05 46 26 29 70 - symboutonne@wanadoo.fr

> Secrétariat UNIMA - Rue de Vaucanson - ZI 17180 Périgny, Tel : 05 46 34 34 10 Fax : 05 46 34 61 63 - unima@wanadoo.fr



Rapport d'activité 2007 Commission Locale de l'Eau du SAGE Boutonne

Suite à l'approbation du SAGE en décembre 2005, SOS rivières et l'APIEEE ont engagé un recours devant le tribunal administratif de Poitiers en demandant l'annulation de l'arrêté préfectoral d'approbation du SAGE. Le juge a rendu le verdict en février 2007 en annulant cet arrêté pour un vice de forme au moment de la consultation du public. L'année 2007 a donc débuté par un retour du SAGE en phase d'approbation.

En séance plénière du 20 mars 2007, la CLE a décidé de relancer la procédure d'approbation du SAGE Boutonne au moment de la consultation du public dans le but d'aboutir à un document opérationnel dans les meilleurs délais. Les modifications de la réglementation ainsi que les remarques formulées par plusieurs partenaires ont imposé la conduite de deux études complémentaires avant une nouvelle consultation du public : un rapport environnemental et une évaluation financière du projet de SAGE. Grâce au travail de la CLE durant toute l'année, la consultation du public a pu se dérouler entre le 26 décembre 2007 et le 26 février 2008.

Les réunions de la CLE

4 réunions du bureau de la CLE ont été organisées en 2007 (les 19 janvier, 5 juillet, 6 septembre et 6 novembre). Ces réunions avaient pour objectifs de préparer les séances plénières de la CLE et d'informer les membres du bureau de l'avancement de la phase d'approbation du SAGE et des démarches à mener.

4 séances plénières de la CLE se sont tenues avec pour principaux objets :

- 23 janvier : validation de la liste des indicateurs du tableau de bord
- 20 mars : explication des étapes à suivre pour la reprise de la procédure d'approbation du SAGE et renouvellement de la confiance de la CLE à l'équipe dirigeante
- 11 septembre : validation du rapport environnemental
- 20 novembre : validation de l'évaluation financière du projet de SAGE et présentation de l'étude sur les assecs de la Boutonne.

4 réunions de la commissions gestion quantitative se sont également tenues en 2007 (les 6 février, 15 juin, 01^{er} octobre et 26 octobre). L'objet principal de ces réunions était le suivi de l'étude sur les assecs du bassin.

Rédaction du rapport environnemental

Suite à la parution du décret n°2005-935 du 02 août 2005, les SAGE doivent faire l'objet d'un rapport environnemental évaluant leurs incidences sur l'environnement.

Aussi, il a été nécessaire de rédiger un rapport environnemental du SAGE Boutonne avant toute nouvelle consultation du public.

Ce rapport a été rédigé *a posteriori* puisque le projet de SAGE était finalisé. L'objectif était de vérifier les incidences positives du SAGE sur l'ensemble des compartiments de l'environnement et de proposer des modifications ou un échéancier de révision du SAGE en fonction des limites éventuellement mises en évidence.

Les principaux chapitres du rapport environnemental reprennent le formalisme imposé par les textes réglementaires. Tout d'abord sont rappelés les principaux objectifs du SAGE Boutonne ainsi que son contenu général. Une analyse de l'articulation du projet avec les autres plans en vigueur sur le territoire est ensuite effectuée.

Le second chapitre retrace l'état des lieux initial du bassin versant de la Boutonne ainsi que le scénario tendanciel qui avait été validé par la CLE en phase d'élaboration du SAGE.

Le troisième chapitre intitulé « analyse des effets » s'attache à vérifier l'impact des mesures du SAGE sur les différents compartiments de l'environnement. Il permet de montrer également la corrélation entre le projet et la Directive Cadre européenne sur l'eau qui impose une atteinte du bon état des masses d'eau à différentes échéances (en fonction des dérogations éventuellement sollicitées).

La stratégie adoptée par la CLE pendant l'élaboration du SAGE est rappelée de manière explicite dans le quatrième chapitre. Les grands principes qui ont guidé les réflexions de la CLE sont indiqués ainsi que les priorités choisies.

Le cinquième chapitre montre les mesures correctrices prévues par le SAGE pour éviter les éventuels aspects négatifs du projet mis en évidence dans le chapitre 3. Ce chapitre expose également les grands principes du tableau de bord qui permettra d'évaluer la mise en œuvre du SAGE, et qui est en cours de réalisation.

Enfin, le dernier chapitre correspond à un résumé non technique du rapport environnemental et il rappelle la méthodologie suivie pour sa rédaction.

Il ressort de cette étude que le SAGE aura un effet globalement positif sur l'eau, les milieux aquatiques et la santé humaine. Toutefois, de part la démarche réaliste et pragmatique suivie, des arbitrages ont été faits et les ambitions du SAGE peuvent présenter quelques limites par rapport à un état idéal de l'environnement.

La CLE rappelle à travers ce document sa volonté de mettre en œuvre les premières mesures du SAGE dans des délais relativement courts. Une révision du SAGE est déjà prévue pour prendre en compte les derniers textes réglementaires (et notamment le nouveau SDAGE Adour Garonne) et proposer des mesures complémentaires.

Le rapport environnemental rappelle également les principaux objectifs du tableau de bord qui devrait être opérationnel en 2008 (le délai a été repoussé à cause du travail supplémentaire dû au retour du SAGE en phase d'approbation).

Après une présentation aux membres du bureau de la CLE et des modifications du rapport provisoire, le rapport environnemental du SAGE a été validé en CLE plénière le 11 septembre 2007. Il a été envoyé pour avis au Préfet de Charente-Maritime le 19 septembre, accompagné du projet de SAGE. La réponse de la haute Autorité environnementale a été rendue le 12 décembre 2007 en accordant un avis favorable au projet, assorti de quelques remarques. Début 2008, la CLE s'attachera à y répondre.

Réalisation de l'évaluation financière et ouverture de la consultation du public

Après la consultation des collectivités menées en 2003, plusieurs organismes avaient formulé des remarques concernant le manque d'information économique sur le SAGE. Aussi, pour répondre à ces remarques, la CLE a procédé à une évaluation financière du projet.

Cette étude ne correspond pas à un programme précis de dépenses à réaliser dans les années à venir. Elle a principalement un but pédagogique pour montrer aux gestionnaires et aux citoyens l'importance des efforts qu'il conviendra de fournir pour reconquérir la qualité de l'environnement aquatique. Les résultats de cette étude montrent une estimation du projet de SAGE à 143,5 millions d'euros avant sa révision d'ici 5 ans (224 millions d'euros sur 10 ans). Ce chiffre particulièrement important est exhaustif. Il résulte de l'estimation de toutes les actions pouvant entrer dans le cadre du SAGE et pouvant être réalisées par tous les maîtres d'ouvrage (fédérations de pêche, collectivités, agriculteurs, industries, syndicats de rivière, services de l'Etat...).

Suite à une présentation en bureau de la CLE le 6 novembre, l'évaluation financière a été validée le 20 novembre 2007 en séance plénière. A cette occasion, le Président de la CLE a officiellement demandé l'ouverture de la consultation du public au Préfet de Charente-Maritime. Les documents soumis à la consultation du public ont été reproduits par les services de la DISE 17. Ils comprennent les documents préparatoires et explicatifs ayant servi à élaborer le SAGE, le projet de SAGE, l'évaluation financière, le rapport environnemental et l'avis du Préfet ainsi que les avis exprimés à la suite de la consultation des collectivités en 2003.

La consultation s'est ouverte le 26 décembre 2007 pour une durée de 2 mois.

Etude sur les assecs

La CLE souhaitait mener une étude sur l'historique des assèchements des cours d'eau du bassin de la Boutonne depuis plusieurs années. Pour ce faire, le SYMBO a recruté une chargée d'étude en janvier 2007 pour une durée de 10 mois. La commission gestion quantitative (émanation de la CLE) a été désignée comme comité de suivi de cette étude.

Dans un premier temps, elle a travaillé à l'élaboration de la méthodologie de l'étude. 8 réunions publiques ont été organisées afin de recueillir un maximum de témoignages d'Anciens concernant le comportement des cours d'eau depuis les années 1940. La chargée d'étude a contacté individuellement les partenaires techniques et une quarantaine de riverains n'ayant pu se déplacer. Grâce à ces témoignages, à l'analyse de données scientifiques (débits, pluviométrie, ETP...) et à un travail de compilation d'archives, une synthèse de l'évolution des assèchements a été réalisée. La situation passée a pu être comparée à la situation actuelle. Il ressort de cette étude que le comportement des cours d'eau a varié depuis les années 1970-80 avec la généralisation des assèchements voire leur apparition sur de nombreux affluents de la Boutonne.

Dans un second temps, les causes de cette évolution ont été recherchées. Ainsi l'évolution des volumes prélevés pour les différents usages a été analysée et les travaux réalisés sur les cours d'eau ont été étudiés. Les conclusions de ce second travail ont révélé des causes multifactorielles aux phénomènes d'assecs. Des propositions d'actions basées principalement sur le projet de SAGE Boutonne ont enfin été formulées dans le but de limiter l'apparition des assèchements.

Ces études ont été présentées en séance plénière de la CLE le 20 novembre 2007. Elles seront diffusées à une plus large échelle en 2008.

Actions de communication

La communication autour du SAGE est un aspect très important du travail de la CLE pour faire connaître les initiatives locales. Quelques actions ont été menées en 2007 qui devront être largement poursuivies.

- A destination des membres de la CLE et des partenaires: les études réalisées en 2007 dans le cadre de la nouvelle approbation du SAGE (rapport environnemental et évaluation financière) ont été reproduites dans le but de diffuser les informations au plus grand nombre de partenaires. Ces diffusions ont permis d'informer les acteurs des différentes opérations en cours dans le cadre de la démarche SAGE.
- A destination du public: une exposition a été organisée au lavoir du Port Mahon à St Jean d'Angély le 16 juin 2007, en collaboration avec le SIBA. Cette initiative a permis d'expliquer au public les enjeux liés à l'entretien du canal St Eutrope dans la ville. Le technicien de rivière a rappelé le protocole de suivi mis en place pour la gestion de ce canal particulier et a sensibilisé les riverains sur les travaux menés par le syndicat.
- A destination des acteurs locaux: différentes interventions expliquant la démarche du SAGE et présentant le bilan de l'avancement des opérations ont été faites au cours de plusieurs réunions (assemblée générale du SMBB, du SIBA, projet de fermes pilotes par la FR CIVAM).
- A destination des étudiants: dans le cadre de stages ou de projets scolaires, une dizaine d'étudiants de différentes filières se sont intéressés au travail de concertation mené sur le bassin de la Boutonne. La démarche entreprise dans le cadre du SAGE leur a été expliquée à plusieurs reprises.
 - Par ailleurs, une intervention pour expliquer les différentes étapes du SAGE a été organisée devant une classe de licence professionnelle au Lycée Georges Desclaude à Saintes.
- « Sortie terrain »: certains membres de la CLE ont participé à une sortie sur le terrain organisée par le SIBA en décembre. L'objectif de cette visite était de rappeler les principaux enjeux du bassin liés à la manœuvre et à l'entretien des ouvrages hydrauliques.
 Par ailleurs, une visite de terrain a été organisée en décembre 2007 pour présenter au souspréfet les différentes actions menées sur le bassin moyen de la Boutonne.
- Articles de presse : des articles de presse sont parus dans les journaux locaux pour retracer les grandes étapes du SAGE et pour rappeler les problématiques spécifiques rencontrées suite au recours devant le tribunal administratif. Des synthèses de réunion de CLE plénière ont également été publiées.
- Site Internet: la page web de la CLE créée en 2006 n'a pas été développée mais elle est mise à jour très régulièrement. Elle sert de support à la consultation du public en mettant en téléchargement le projet de SAGE, l'évaluation financière et le rapport environnemental. L'objectif de créer un site Internet à destination du public reste d'actualité et devrait se réaliser en 2008.

Suivi des dossiers

Le suivi des dossiers liés à la gestion de l'eau sur le bassin est également une mission importante pour la CLE.

- Veille réglementaire, tenue d'une revue de presse. Tout d'abord, la chargée de mission tient à jour une revue de presse en collectant l'ensemble des articles de la presse locale relatant des actions menées en relation directe ou indirecte avec le SAGE. D'autre part, une veille réglementaire est assurée pour connaître les changements de réglementation. Les modifications récentes liées à l'application de la nouvelle loi sur l'eau ont été particulièrement importantes en 2007 et ont engendré de nombreuses réunions d'informations par les différents partenaires institutionnels.
- L'étiage. La participation aux cellules de vigilance à la Préfecture de Charente-Maritime permet de connaître la situation hydrologique du bassin régulièrement en période critique. Par ailleurs, les débits mesurés au Moulin de Châtre sont envoyés par le service de prévision des crues afin d'effectuer un suivi régulier des débits de la Boutonne. Une courbe retraçant l'évolution du débit est tenue à jour par l'animatrice du SAGE et permet de comparer la situation présente avec celle des années précédentes.
- Les réserves de substitution. Des projets de réserves de substitutions ont été montés par les irrigants des deux départements. Le dossier des Deux-Sèvres est plus avancé et la CLE a rendu un avis sur sa compatibilité avec le SAGE lors de sa séance plénière du 23 janvier 2007. Le dossier a été suivi régulièrement et a été présenté plusieurs fois lors des réunions de la CLE. Il a été proposé que la commission thématique « gestion quantitative de la ressource » créée dans le cadre de l'élaboration du tableau de bord du SAGE soit le comité consultatif local de ce projet de réserves de substitution en Deux-Sèvres. L'arrêté préfectoral d'autorisation de ce projet a été délivré le 04 octobre 2007. Le projet de Charente-Maritime est en cours de finalisation avant l'instruction par les services de la DISE 17. La CLE l'examinera dans le détail dès qu'elle aura connaissance du dossier.
- Les dossiers de demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau. Depuis la parution du décret du 26 juillet 2006 relatif à ce sujet, les CLE sont invitées à donner un avis sur tous les dossiers de demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau lorsqu'ils sont situés sur le territoire du SAGE. La CLE a ainsi rendu un avis dans le cadre du projet de retenues de substitution des Deux-Sèvres, soumis à autorisation. La CLE reçoit par ailleurs à titre informatif les dossiers soumis à déclaration. Aucun autre avis n'a été rendu par la CLE en 2007 compte-tenu d'une part de la charge d'études à mener et d'autre part du retour en phase d'élaboration du SAGE. En effet, la loi n'impose qu'aux CLE des SAGE approuvé de rendre des avis sur les dossiers « loi sur l'eau ».

Ce travail devra être généralisé en 2008.

- Le rapport Besème. M. Besème a réalisé un rapport pendant l'étiage 2006 proposant des actions visant une répartition équilibrée des ressources en eau pour les besoins de l'ostréiculture et de l'agriculture en Charente-Maritime. Certaines préconisations de ce rapport peuvent être directement portées par la CLE du SAGE Boutonne. Ainsi, la CLE a proposé sa contribution à la mise en œuvre du rapport concernant les chapitres suivants:
 - o Programme de création de retenues de substitution
 - o Programme de réfection des moulins
 - o Plan de gestion de la rareté de l'eau

Ce travail sera poursuivi en 2008.

• La station de jaugeage de St Jean d'Angély. La mesure 1.22 du SAGE demande la mise en œuvre d'une station de jaugeage adaptée à St Jean d'Angély. Pour ce faire, une visite de terrain a été organisée avec la DISE 17, le SPC et la DIREN pour trouver l'emplacement optimum pour cette nouvelle station hydrométrique. Un site a été choisi pour positionner la station en 3 points

complémentaires correspondant aux 3 bras de la Boutonne (mesure du débit du bras de la Boutonne aval passant sous l'A10, du débit du canal St Eutrope et du débit de la Gargotte). Les mesures devraient débuter en 2008 et servir à l'étalonnage du système.

- L'organisme unique. Suite à la parution du décret du 24 septembre 2007 sur la mise en place de l'organisme unique de bassin chargé de la gestion collective des prélèvements d'eau pour l'irrigation, les 2 départements ont organisé des rencontres les différents acteurs pour préparer l'application de ce texte sur le terrain. La CLE jouera un rôle consultatif lors de la désignation de l'organisme unique sur le bassin. Les consultations se poursuivent sur les 2 départements pour connaître les intentions des différents acteurs.
- L'étude BRGM. Le BRGM a réalisé une étude afin de mieux cerner le fonctionnement des eaux souterraines et des relations nappe-rivière et d'estimer les volumes prélevables en fonction des objectifs de débits des cours d'eau en période d'étiage. La CLE a été informée tardivement des résultats de cette étude et n'a pu en prendre pleinement connaissance en 2007. Ce travail d'assimilation des conclusions de l'étude devra donc être entrepris en 2008 et des échanges avec les Préfectures des 2 départements seront nécessaires pour connaître les modalités de prise en compte de ces nouveaux résultats dans la gestion quotidienne des cours d'eau. Une réunion a d'ores et déjà été organisée dans chaque département pour prendre connaissance des conclusions générales de l'étude.

Participation aux réunions des partenaires

La participation de représentants de la CLE à une quarantaine de réunions en 2007 a permis d'entretenir les relations avec l'ensemble des partenaires. Elles sont l'occasion d'acquérir de nombreuses informations sur les diverses actions menées sur le terrain en lien direct ou non avec le SAGE.

- Préfectures, DISE, DDAF. La CLE est représentée aux différentes réunions organisées en Préfecture ou en DDAF. En 2007, la participation aux cellules de vigilance de la Préfecture de Charente-Maritime a permis de suivre régulièrement l'évolution de l'étiage sur le département et en particulier sur le bassin de la Boutonne. La CLE est également invitée à différents groupes de travail de DISE 17, concernant notamment la définition d'indicateurs de suivi des milieux. En 2007, la CLE a été représentée à une dizaine de réunions des DISE et DDAF, principalement en Charente-Maritime.
- AEAG: L'agence de l'eau Adour Garonne est un partenaire privilégié de la CLE. La CLE a été associée à une étude concernant la définition de cours d'eau patrimoniaux. Par ailleurs, l'agence de l'eau propose des formations pour les animateurs de SAGE sur la prise en compte de l'hydromorphologie dans la gestion des cours d'eau, sur l'évolution de la réglementation concernant les SAGE... L'OIeau a également organisé un séminaire des animateurs de SAGE en 2007 qui a permis des échanges d'expériences intéressants.
- Institution du fleuve Charente. Les réunions de l'Institution du fleuve Charente permettent de suivre les actions menées à l'échelle de tout le bassin Charente, et notamment le suivi du plan de gestion des étiages.
- SIBA, SMBB. Les réunions des deux syndicats de rivière sont l'occasion de connaître les programmes de travaux menés sur le terrain par les équipes d'entretien et les techniciens de rivière. Ces nombreux échanges permettent d'acquérir une bonne connaissance des interventions menées dans le cadre du SAGE sur l'ensemble du territoire.

- Pays des Vals de Saintonge. La CLE est associée à différentes études menées par le Pays des Vals de Saintonge concernant notamment la mise en place de chemins de randonnées et d'un parcours de canoë kayak sur la Boutonne.
- Conseil Général 17: le Conseil Général de Charente-Maritime porte différents projets en relation directe avec la Boutonne. Une commission « eau » s'est réunie pour évoquer les grands principes de gestion à venir sur le bassin. Un projet de mise en place d'un cheminement le long de la Boutonne est également en cours et réunit régulièrement les différents acteurs concernés.
- Manifestations diverses. Outre ces réunions techniques, des représentants de la CLE ont participé à différentes rencontres, notamment à une conférence régionale sur l'eau. L'animatrice du SAGE a participé à une pêche électrique organisée par la fédération de pêche de Charente-Maritime sur la Brédoire.

La consultation du public a pris fin le 26 février 2008. Après le renouvellement de la CLE tenant des résultats des élections locales de mars 2008, une séance plénière de la CLE devra valider l'ensemble du projet après avoir intégré les éventuelles remarques émises par le public. L'approbation du SAGE devra être obtenue avant le 30 décembre 2008.

2008 verra par ailleurs la reprise de l'élaboration du tableau de bord qui permettra d'évaluer les résultats de la mise en œuvre du SAGE.

Les réflexions concernant la révision du SAGE notamment pour la prise en compte des nouvelles exigences réglementaires débuteront également en 2008.

Le Président de la CLE Le Président du SYMBO

Bernard ROCHET Frédéric EMARD